



Déclaration FSU - CTMEN du 30 janvier 2018

Cette séance du comité technique ministériel de l'éducation nationale s'ouvre alors que nombre de nos collègues font état, ce mois-ci, d'une baisse de leur rémunération nette.

Les causes ? Nous les connaissons : hausse programmée, depuis la loi 2010 sur les retraites, du taux de cotisation pour la pension civile, mauvaise compensation de la hausse du taux de CSG, nouveau gel que le gouvernement a décidé d'abattre sur la valeur du point d'indice, décalage d'un an des mesures indiciaires du protocole PPCR... Et s'ajoute à cela, la punition que représente le rétablissement du jour de carence pour celles et ceux qui doivent être mis en congé pour raison de santé.

Le gouvernement n'a eu pourtant de cesse de fanfaronner de l'adoption de son budget 2018 qui, encourageant la baisse de la fiscalité des plus riches, prétend redonner du pouvoir d'achat aux salariés. Les fonctionnaires savent maintenant à quoi s'en tenir ! La réalité de la feuille de paie de ce mois de janvier vient s'ajouter au mépris avec lequel il aura été répondu à la mobilisation des personnels du 10 octobre dernier pour défendre le pouvoir d'achat et l'emploi dans la fonction publique.

Pour la FSU, la question des carrières et des rémunérations n'est pas un sujet clos. Elle est déterminée à œuvrer pour réunir les conditions de l'expression des personnels par la mobilisation pour gagner la revalorisation du point d'indice, la mise en œuvre de toutes les mesures prévues par le protocole PPCR comme première étape de la revalorisation des carrières, la requalification des emplois, notamment administratifs, et la promotion des personnels qui exercent des fonctions de responsabilité et de compétences supérieures à leur catégorie... La politique du gouvernement en matière de carrières et de rémunérations dans la fonction publique risque surtout d'aboutir à un nouvel épisode d'urgence salariale, et d'abord pour nos collègues les moins bien payés.

La FSU constate que, malheureusement, ses craintes émises lors des derniers CTM se vérifient quant à la préparation de rentrée dans le contexte global de suppressions de postes ou d'insuffisance de créations pour répondre aux besoins. Les besoins en emplois d'enseignants des premier et second degrés, dans l'enseignement

professionnel, sur les fonctions administratives, techniques, sociales, de santé ou d'encadrement exigeant pourtant des créations nombreuses de postes en nombre. La FSU continue partout de s'opposer aux suppressions qui dégradent les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves.

Dans le premier degré, la baisse démographique aurait pu permettre de réduire les effectifs dans de nombreuses classes. L'insuffisance de dotations sur le plan national pour financer la mesure phare du dédoublement engendre de nombreuses fermetures de classes ou de postes. En tout premier lieu, ce sont les « plus de maîtres » qui en font les frais, puisqu'après en avoir supprimé une bonne moitié à la rentrée 2017, il semblerait qu'on aille maintenant jusqu'à un tiers des postes restants.

Cet empressement à détricoter ce qui a été fait avant, sans même une évaluation de l'existant, contredit les principes de méthode énoncés par le ministre.

La baisse des effectifs est un facteur d'amélioration des résultats lorsqu'elle s'inscrit dans la durée et qu'elle est généralisée. Nous sommes très éloignés dans ce domaine des pays de l'OCDE et notamment des pays d'égale économie à la nôtre qui réussissent à enrayer les inégalités. Pour la FSU, des effectifs supérieurs à 25 ou à 20 dans l'Education prioritaire ne sont plus acceptables pour faire face aux mutations de l'école et aux enjeux de l'inclusion, pas plus que la prochaine rentrée se fasse sans que le nombre d'enseignants spécialisés des RASED soit abondé.

Dans le second degré, nous avons alerté que les suppressions d'emplois de stagiaires auraient des conséquences négatives sur le terrain, en particulier en raison de l'augmentation démographique annoncée. Certes, il ne fallait pas être grand clerc, mais face aux dénégations ministérielles, regardons les faits : ajout de classes dans certains établissements sans abondement de la DGH, prévisions d'effectifs en hausse en collège comme en lycée, annonce que la pondération attribuée aux professeurs exerçant en lycée devra être prise en heure supplémentaire (au contraire l'esprit et à la lettre du décret de 2014 sur les ORS).

En plus de cela, ce ne sont pas les propositions faites dans le rapport Mathiot qui vont rassurer les personnels. Nous ne développerons pas ici notre analyse sur le projet global, mais nous centrerons sur quelques points qui concernent les personnels. La proposition d'une "variation possible des heures" entre chaque semestre, outre les incidences pédagogiques (rupture dans les apprentissages alors que les élèves ont besoin de continuité), va à l'encontre du caractère hebdomadaire du service des professeurs réaffirmé dans le décret de 2014, variation qui cache mal un début d'annualisation des services comme cela se pratique à l'université avec toutes les conséquences qui en découlent pour les personnels (rattrapage des absences, modifications régulières des emplois du temps...). La proposition

« d'organiser en réseau » les établissements conduira inévitablement à aggraver les conditions d'exercice des personnels et les privera de certains droits liés à l'exercice sur plusieurs établissements. La proposition de "certifier" en orientation des enseignants empièterait sur les missions des Psy-EN. En outre, nous souhaitons avoir des informations sur les menaces de transfert de certaines missions des Psy-EN EDO aux régions et, par conséquent, sur le risque de transfert de certains personnels, orientation qui va à l'encontre de ce qui a été adopté dans le décret 2017-120.

Concernant l'enseignement professionnel, la « revalorisation de la voie professionnelle » annoncée à grands renforts de communication est et reste un slogan vide. Les discours et formules ne résistent pas à l'épreuve des chiffres.

Le manque criant de moyens est aggravé par les suppressions de postes dans le budget du second degré qui percutent fortement les lycées professionnels. Même quand les effectifs sont prévus à la hausse, les DHG n'augmentent pas. Quand les moyens diminuent, c'est une dévalorisation de l'enseignement professionnel qui est à l'œuvre.

Un geste fort serait de permettre de dédoubler les classes de 2nde bac pro et de 1ère CAP afin qu'il n'y ait pas plus de 24 élèves en 2nde bac pro et 12 en 1ère CAP.

Pour mettre en œuvre sa réforme de l'apprentissage, le gouvernement envisage des mesures qui modifieront en profondeur les missions de service public des enseignant-e-s des lycées professionnels. Les premières annonces révèlent une instrumentalisation de la voie scolaire pour tenter de remédier aux problèmes de l'apprentissage : mixage des parcours et mixage des publics contribueront à dégrader les conditions d'étude des jeunes et les conditions de travail des PLP.

Déprofessionnaliser encore plus l'enseignement professionnel par la mise en œuvre de secondes à champs professionnels ou par la fusion de diplômes est aberrant et ne sert en réalité qu'à récupérer des postes.

Concernant la santé des élèves, les infirmières l'ont déjà exprimé à plusieurs reprises, elles sont attachées aux avancées politiques présentées dans les orientations prises lors de la loi de refondation de l'École. Il doit y avoir une Politique Educative de Santé à l'École. Elle se doit d'être avant tout « Educative » et au service de la réussite scolaire. Elle doit rester de la prérogative et sous la responsabilité pleine et entière du Ministre de l'éducation nationale et être construite à partir des besoins des élèves. Les infirmières doivent pouvoir exercer leur mission au plus près des besoins des élèves, au sein des établissements, au cœur de l'équipe pédagogique et éducative. Elles porteront ces revendications par leur mobilisation le 6 février.

La FSU souhaite aussi, à l'occasion de ce CTMEN, interpeller solennellement sur l'insuffisance de médecine de prévention, que ce soit pour assurer la visite médicale

des agents de l'Etat, pour augmenter le nombre de postes adaptés, ou d'allègement de service et surtout pour prévenir les risques liés au travail. La DEPP reconnaît aujourd'hui des risques psycho sociaux élevés chez les enseignants. La tension accrue sur les fonctions supports et sur leurs personnels administratifs, techniques sociaux et de santé, les conditions de travail dégradées et les remises en cause régulières de la professionnalité des agents sont autant de facteurs aggravant pour la santé au travail.

La FSU, avec les personnels, réclame une médecine de prévention à la hauteur des besoins. D'autres pays comme la Belgique ont reconnu la pénibilité du métier d'enseignant avec une influence sur l'âge de départ à la retraite. Il serait bon que notre ministère s'empare enfin de cette question.

Ce que nous constatons, c'est que le ministre avance sans débat avec la profession et considère bien plus le passage par les médias que par les instances de concertation. Le ministère de l'Education Nationale ne peut être l'affaire d'un seul homme entouré de ses seules relations. Nous en pouvons que mettre en garde le ministre sur la voie empruntée. Il est urgent d'avancer avec toutes celles et ceux qui au quotidien font le service public d'Education.

Vous l'aurez compris, tant la politique du gouvernement en matière de salaire et de carrière, que les choix ministériels traduits dans le budget 2018 et leurs conséquences sur les conditions de travail et d'étude, que les projets de réforme concernant le baccalauréat ou la formation professionnelle conduisent la FSU à organiser la mobilisation des personnels.

La FSU appelle à la mobilisation par des actions diversifiées pour porter son projet éducatif et s'opposer à la remise en cause des objectifs de démocratisation du système scolaire : le 7 février elle portera les revendications sur les conditions de rentrée, la carte scolaire, les réformes en cours et les attaques contre nos métiers ; dans le 1er degré, elle organise une mobilisation nationale sur toute la période des opérations de carte scolaire qui sera déclinée par des alertes sociales dans les départements et lance une campagne nationale sur la nécessité de baisser les effectifs dans les classes ; la journée d'action du 6 février portera le mécontentement et les revendications sur les questions de conditions de rentrée dans le second degré, contre la réforme du lycée et du baccalauréat ; le 8 février elle organise un colloque sur le thème « La formation professionnelle des jeunes, il y a des lycées pour ça ! ».